

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

4:00 heures



Spécialisation

Droit pénal

Niveaux :

2. Perfectionnement
4. Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Le 16/11/2018

Horaires

De 14:00 à 18:00

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Clemenceau

22 Boulevard de la Marne

21000 DIJON

Intervenant(s)

Maître Jean Baptiste LE DALL, avocat , Avocat au Barreau de PARIS

Prérequis : Aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Maîtriser les notions indispensables à la gestion d'un dossier de droit pénal routier, et panorama de l'actualité législative réglementaire et jurisprudentielle

Programme :

Revue d'actualité législative et réglementaire

Fonctionnement du permis à points et recours

Panorama rapide des délits et des contraventions

La suspension préfectorale du permis de conduire : arrêté 1F ou 3F

La contestation d'une verbalisation

Le traitement judiciaire des infractions

Les nullités, focus sur deux infractions : l'alcool et la vitesse

Les verbalisations sans interception : PV au vol et radars automatiques

Les infractions commises au volant d'un véhicule de société

A retourner à :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON
Tél : 03 80 73 22 09
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 16 novembre 2018

Horaires

14h-18h

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Clemenceau
22 Boulevard de la Marne
21000 DIJON

Niveau

- 2. Perfectionnement
- 4. Actualisation



Spécialisation

Droit pénal

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

50 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat |
| <input type="checkbox"/> Juriste | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140€
Avocat 2 premières années d'exercice :	100€